



Le Maire,
Gérard KERNEC
à

Affaire suivie par :
M^{me} Françoise Lapous

OBJET : réunion du conseil municipal

Madame, Monsieur

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal, qui aura lieu le :

Lundi 12 mars 2018
Salle de la Mairie
18 h 00

ORDRE DU JOUR

- ⚡ Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 10 janvier 2018
- ⚡ Avis sur le projet de PLU de Vieux-Marché (l'ensemble des pièces du PLU et le rapport complet de la commissaire enquêteur sont consultables en mairie)
- ⚡ Affaires foncières :
 - ✓ Mise en vente de l'atelier des services techniques de l'ex Sivom du Saint-Ethurien
 - ✓ Transfert des biens immobiliers du CCAS ((Résidence Paul Le Flem et les deux maisonnettes 17 et 19 Hent Gwilherm Dubourg) à la commune
- ⚡ Revoyure du Contrat Départemental de Territoire 2016-2020
- ⚡ RD 32 : demande de de participation au titre du Contrat de Partenariat Région Bretagne
- ⚡ RD 132 : modification du prévisionnel de travaux suite au passage caméra dans le réseau d'eau pluviale : réfection du réseau en sus
- ⚡ Renouvellement de la ligne de trésorerie
- ⚡ Convention points propres 2018
- ⚡ Questions diverses

PJ : pv du 10/01/2018

Conclusions du Commissaire enquêteur PLU + modifications apportées
Synthèse de l'avenant au Contrat Départemental de Territoire 2016-2020



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MARS 2018

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 10
Date de la convocation : 1^{er} mars 2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, LE DOUZE MARS, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de G KERNEC, Maire.

Etaient présents : G. KERNEC - VACHER D - C MORICE - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - M DISEZ - M GOUJON - R HAMON - JY GUENO

Absents : G. BOISNARD - A. GARZUEL - S. JOUON - P PRIGENT S CHRETIEN -

Procurations : A. GARZUEL à G. KERNEC - S. JOUON à C. MORICE

Secrétaire de séance : M DISEZ

N° : DELIB-2018-2-1

Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DECISION : VOTE : Pour 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 14. MAR. 2018
affichée le 14. MAR. 2018

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MARS 2018

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 12
Date de la convocation : 1^{er} mars 2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, LE DOUZE MARS, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de G KERNEC, Maire.

Etaient présents : G. KERNEC - VACHER D – C MORICE - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - M DISEZ - M GOUJON – P PRIGENT - R HAMON – S CHRETIEN - JY GUENO

Absents : G. BOISNARD - A. GARZUEL - S. JOUON

Procurations : A. GARZUEL à G. KERNEC - S. JOUON à C. MORICE

Secrétaire de séance : M DISEZ

N° : DELIB-2018-2-2

Avis sur projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vieux-Marché

- VU** Le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-11 et suivants et R 153-11 et suivants
- VU** La délibération du Conseil Municipal du Vieux-Marché en date du 21 Mars 2008 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertations en application du code de l'urbanisme
- VU** Le débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ayant eu lieu en Conseil Municipal s'étant tenu une première fois le 23 Janvier 2013 et une seconde fois le 22 Septembre 2016
- VU** La délibération en date du 20 Mars 2017 du Conseil Municipal du Vieux Marché tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme
- VU** L'ensemble des avis des services de l'État, des Personnes Publiques Associées sur le PLU arrêté
- VU** L'avis de l'Autorité Environnementale en date du 28 Juin 2017
- VU** L'arrêté communautaire en date du 27 Septembre 2017 soumettant le projet de PLU à l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 Octobre jusqu'au lundi 27 Novembre inclus
- VU** Le rapport de l'enquête et les conclusions motivées du commissaire enquêteur
- VU** loi n°2014-366 dite loi ALUR opérant un transfert de la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales » à Lannion-Trégor Communauté à compter du 27 Mars 2017 ;
- VU** la délibération du conseil municipal du Vieux Marché en date du 20 Mars 2017 donnant son accord à la poursuite de la procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme par Lannion-Trégor Communauté ;

- CONSIDERANT** Que les remarques émises par les services consultés et les résultats de la dite enquête publique justifient quelques modifications mineures du plan Local d'Urbanisme
- CONSIDERANT** Que les élus municipaux de Vieux-Marché ont travaillé pendant de nombreuses années sur le projet de Plan Local d'Urbanisme avant le transfert de la compétence dite « PLU » à Lannion-Trégor Communauté et qu'à ce titre, il appartient à la municipalité de donner un avis au projet de PLU qui sera présenté au Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté
- ENTENDU** La synthèse des conclusions du commissaire enquêteur
- ENTENDU** L'exposé de Monsieur le maire présentant les modifications apportées au projet de PLU suite aux observations formulées pendant l'enquête publique et aux avis des personnes publiques associées

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Donne UN AVIS FAVORABLE sur le projet de PLU qui sera approuvé par le Conseil Communautaire,
- Dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après publication et transmission à l'autorité préfectorale

DECISION : VOTE : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le.....14. MAR. 2018.....
affichée le.....14. MAR. 2018.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MARS 2018

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 12
Date de la convocation : 1^{er} mars 2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, LE DOUZE MARS, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de G KERNEC, Maire.

Etaient présents : G. KERNEC - VACHER D - C MORICE - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - M DISEZ - M GOUJON - P PRIGENT - R HAMON - S CHRETIEN - JY GUENO

Absents : G. BOISNARD - A. GARZUEL - S. JOUON

Procurations : A. GARZUEL à G. KERNEC - S. JOUON à C. MORICE

Secrétaire de séance : M DISEZ

N° : DELIB-2018-2-3

Affaires foncières : mise en vente de l'atelier des services techniques de l'ex Sivom du Saint Ethurien

Il est proposé de mettre en vente l'atelier des services techniques de l'ex Sivom du Saint-Ethurien implanté sur la parcelle cadastrée D 1191, à laquelle se rajoutent deux autres petites parcelles cadastrées D1189, 1194 d'une contenance totale de 2316 m². Pour rappel, ce bien a été transféré à la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2017 consécutivement à la dissolution du Sivom du Saint-Ethurien au 31 décembre 2016 et du partage de ses biens entre les deux communes membres.

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Approuve la mise en vente de l'ancien atelier des services techniques de l'ex Sivom du Saint-Ethurien sur la zone de Parc an Itron,
- Donne mandat à M Le Maire ou son représentant pour mener à bien la vente (mise en vente)
- Précise que la commission « urbanisme, aménagement de l'espace rural, travaux et bâtiments communaux » se réunira pour étudier les offres.

DECISION : VOTE : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le.....14 MAR. 2018.....
affichée le.....14 MAR. 2018.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MARS 2018

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 12
Date de la convocation : 1^{er} mars 2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, LE DOUZE MARS, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de G KERNEC, Maire.

Etaient présents : G. KERNEC - VACHER D – C MORICE - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - M DISEZ - M GOUJON – P PRIGENT - R HAMON – S CHRETIEN - JY GUENO

Absents : G. BOISNARD - A. GARZUEL - S. JOUON

Procurations : A. GARZUEL à G. KERNEC - S. JOUON à C. MORICE

Secrétaire de séance : M DISEZ

N° : DELIB-2018-2-4

Affaires foncières : transfert des biens immobiliers du CCAS à la Commune

Compte tenu des éventuelles évolutions territoriales et pour faciliter leur gestion, le CCAS de Vieux-Marché propose de transférer une partie de ses biens à la Commune de Vieux-Marché.

Il s'agit de la Résidence Paul Le Flem, 7 Hent Pen ar Pavé, cadastrée AB 215 et 216 d'une contenance de 1977 m², des deux maisonnettes sises au 17 et 19 Hent Gwilherm Dubourg d'une contenance totale de 251 m², cadastrées AB 245-246-389-391-393.

Les trois emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts seront transférés sur le budget général de la commune.

(Pour information : CRD Capital Restant Dû : situation au 31/12/2017) :

- N° 0271343 : PLA90 01 Pla insertion révisable souscrit le 01/05/1991 pour 32 ans (remboursements de 1992 à 2023) : CRD AU 31/12/2017 : 4498.44 €
- N° 1058699 : PALUL 01 prêt amélioration subventionné révisable souscrit le 22/05/2006 pour 15 ans (remboursements de 2007 à 2021) : CRD au 31/12/2017 : 15 868.79 € -
- N° 1168762 : PAM 10 PAM révisable souscrit le 09/09/2010 pour 20 ans (remboursements 2011 à 2030) : CRD au 31/12/2017 : 36091.29 €

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Approuve le transfert des biens précités du CCAS de Vieux-Marché à la Commune de Vieux-Marché,
- Désigne l'Office Notarial de Plouaret pour la rédaction des actes,
- Donne mandat à M Le Maire ou son représentant pour le transfert des emprunts de la Caisse des Dépôts sur le budget communal,
- Donne mandat à M Le Maire ou son représentant pour le transfert des conventions signées avec l'Etat dans le cadre des logements conventionnés au titre des logements sociaux situés au 17 et 19 Hent Gwilherm Dubourg,
- S'engage à prendre l'ensemble des frais inhérents à ces opérations sur le budget général, ainsi que le remboursement des annuités d'emprunts,

Envoyé en préfecture le 14/03/2018

Reçu en préfecture le 14/03/2018

Affiché le

ID : 022-212203871-20180312-2018_2_4-DE

- Autorise M Le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents et actes pour le bon déroulement de l'affaire.

DECISION : VOTE : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le.....14 MAR. 2018.....
affichée le.....14 MAR. 2018.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MARS 2018

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 12
Date de la convocation : 1^{er} mars 2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, LE DOUZE MARS, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de G KERNEC, Maire.

Etaient présents : G. KERNEC - VACHER D – C MORICE - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - M DISEZ - M GOUJON – P PRIGENT – R HAMON – S CHRETIEN - JY GUENO

Absents : G. BOISNARD - A. GARZUEL - S. JOUON

Procurations : A. GARZUEL à G. KERNEC - S. JOUON à C. MORICE

Secrétaire de séance : M DISEZ

N° : DELIB-2018-2-5

Revoiture du Contrat Départemental de Territoire 2016-2020

M. le Maire rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020.

Celui-ci, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de Lannion-Trégor Communauté, du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux, une enveloppe financière globale d'un montant de 9 033 482 € a été attribuée, dont une partie est déjà consommée, pour réaliser des opérations d'investissement.

Conformément à l'article 5 du contrat départemental de territoire 2016-2020, une possibilité de revoiture de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat.

Suite aux travaux du comité de pilotage dédié à la revoiture, et après concertation avec le Conseil départemental, les modifications définitives apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020, dont la synthèse est jointe, ont été approuvées mutuellement.

M. le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance et à délibérer sur ce document de synthèse qui présente :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités) ;
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat révisé ;
- la présentation des contributions devant être mise en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales.

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal décide :

- D'approuver suite à la revoiture les opérations communales inscrites au contrat départemental de territoire 2016-2020,

- De valider l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Lannion-Trégor Communauté présenté par M. le Maire,
- D'AUTORISER sur ces bases M. le Maire, ou son représentant, à signer avec le Conseil départemental l'avenant au contrat départemental de territoire 2016-2020.

DECISION : VOTE : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 13. MAR. 2018
affichée le 13. MAR. 2018

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



TERRITOIRE DE LANNION-TREGOR CO**REVOYURE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2016-2020****SYNTHESE DE L'AVENANT AU CONTRAT****Document soumis à la délibération des collectivités****1 - Identification du territoire / Mode de répartition de l'enveloppe / Priorités**

Au 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté (38 communes), la Communauté de Communes du Haut Trégor (15 communes) et la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux (7 communes) ont fusionné pour créer la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté (60 communes).

Communes membres : Berhet, Camlez, **Caouënnec-Lanvézéac**, Cavan, Coatacorn, Coatréven, Hengoat, Kerbors, Kermaria-Sulard, Langoat, Lanmérin, Lanmodez, Lannion, Lanvellec, La Roche-Derrien, Le Vieux-Marché, Lézardrieux, Loguivy-Plougras, Louannec, Mantallot, Minihy-Tréguier, Penvéan, Perros-Guirec, Pleubian, Pleudaniel, Pleumeur-Bodou, Pleumeur-Gautier, Plouaret, Ploubezre, Plougrescant, Plouguiel, Ploulec'h, Plougras, Plounérin, Ploumilliau, Plestin-Les-Grèves, Pluzunet, Plufur, Plounevez-Moëdec, Pommerit-Jaudy, Pouldouran, Prat, Quemperven, Plouzélambre, Rospez, Tonquédec, Saint-Michel-En-Grève, Tréduder, Saint-Quay-Perros, Trébeurden, **Trédarzec**, Trégastel, Trédrez-Locquémeau, Trégrom, Tréguier, Trémel, Trévou-Tréguignec, Trélévern, Trézény, Troguéry.

Population DGF 2016 : 118 635 habitants

- **Enveloppe CT 2016-2020 : 9 033 482 €**

Suite à l'actualisation du contrat, le territoire a validé la répartition de l'enveloppe de la façon suivante :

- 54,1 % de l'enveloppe pour des projets d'intérêt intercommunal ;
- 45,9 % de l'enveloppe pour des projets d'intérêt local.

Les thématiques principalement traitées dans le contrat concernent :

- l'aménagement
- le développement économique
- l'environnement / énergie

Envoyé en préfecture le 13/03/2018

Reçu en préfecture le 13/03/2018

Affiché le

ID : 022-212203871-20180312-2018_2_5-DE

2 - Liste des opérations du Contrat Départemental de Territoire

A/ ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS RETENUS PAR LES SESSIONS DU 25/01/2016 ET DU 14/03/2016 ET LA COMMISSION PERMANENTE DU 27/06/2016							
Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Année(s) des travaux	Montant total HT de l'opération	Taux d'intervention (70 % maximum)	Subvention Conseil départemental	Reliquats	Montant
PROJETS SOLDES							
PROJETS D'INTERET INTERCOMMUNAL							
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE							
Aménagement du stationnement et des accès au Parc du Radôme et au Pôle Phoenix (phase 1) sur la commune de Pleumeur-Bodou	LTC	2016/2018	400 000 €	20,00%	80 000 €		
ENVIRONNEMENT / ENERGIE							
Enrochement et rechargement en sable sur le site de la Grève-Rose	TREGASTEL	2016/2017	600 000 €	10,00%	60 000 €	Reliquat	27 049 €
Création d'une plateforme de séchage bois (Buhulien) sur la commune de Lannion	LTC	2015/2017	967 069 €	20,00%	193 414 €		
EQUIPEMENTS DE PROXIMITE							
Création d'une Maison de Services au Public à Tréguier	LTC	2016/2017	750 000 €	20,00%	150 000 €	Reliquat	3 847 €
SCOLAIRE / PERISCOLAIRE							
Création d'un préau à l'école	LA ROCHE DERRIEN	2016/2017	76 000 €	20,00%	15 200 €	Reliquat	276 €
Agrandissement du groupe scolaire	PLOUNERIN	2016	75 130 €	10,00%	7 513 €	Reliquat	28 €
Extension de la maison de l'enfance sur la commune de Cavan (phase1)	LTC	2015/2016	74 023 €	27,02%	20 000 €	Reliquat	1 494 €
SOLIDARITES							
Rénovation de la Maison des Assistantes Maternelles	PLOUGUIEL	2016/2017	20 000 €	50,00%	10 000 €		
TOTAL PROJETS D'INTERET INTERCOMMUNAL SOLDES					536 127 €	Total reliquats	32 694 €
PROJETS D'INTERET LOCAL							
AMENAGEMENT							
Aménagement du bourg de Servel aux abords de la maison de quartier	LANNION	2016	300 000 €	10,22%	30 668 €		
Aménagement du Boulevard de la Mer	PENVENAN	2016/2017	350 000 €	10,00%	35 000 €		
Aménagement de 2 lotissements Poul ar Ranet et Park Argos (routes et aménagements paysagers)	PLOUGRAS	2016	48 000 €	60,00%	28 800 €	Reliquat	273 €
Programme de voirie (travaux voies communales n°105, n°1, n°100 et n°402)	TREDUDER	2016	16 522 €	60,00%	9 913 €	Reliquat	138 €
CULTURE / PATRIMOINE							
Restauration de l'orgue Dallam dans l'église	LANVELLEC	2016	25 000 €	20,00%	5 000 €	Reliquat	2 211 €
Mise aux normes de l'église – 2ème tranche	PLEUMEUR-GAUTIER	2016	177 352 €	28,19%	50 000 €		
Travaux de restauration de la collégiale St Pierre (phase 1)	TONQUEDEC	2016	177 025 €	12,50%	22 128 €	Reliquat	193 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE							
Création d'un parking pour camping car	TREGROM	2016	11 255 €	60,00%	6 753 €		
EQUIPEMENTS DE PROXIMITE							
Réhabilitation de la salle des fêtes	PRAT	2016/2017	500 000 €	12,00%	60 000 €		
SPORT / JEUNESSE							
Création d'un terrain multisports – City stade	LANVELLEC	2017	75 000 €	40,00%	30 000 €	Reliquat	4 918 €
Création d'un boudrome couvert	LOGUIVY PLOUGRAS	2015/2016	51 274 €	19,50%	10 000 €		
Création d'une aire de jeux pour enfants et d'un circuit fitness pour adultes	PLOULEC'H	2016	65 000 €	16,00%	10 400 €		
Construction d'un city stade	PLOUMILLIAU	2016	100 000 €	10,00%	10 000 €	Reliquat	2 252 €
Création d'un terrain multisports	TONQUEDEC	2016	62 473 €	16,01%	10 000 €		
Création d'un parc avec aire de jeux pour les jeunes enfants	TREGROM	2016	20 000 €	60,00%	12 000 €		
TOTAL PROJETS D'INTERET LOCAL SOLDES					330 662 €	Total reliquats	9 985 €
TOTAL PROJETS SOLDES					866 789 €	Total reliquats	42 679 €
PROJETS ENGAGES							
PROJETS D'INTERET INTERCOMMUNAL							
AMENAGEMENT							
Aménagement extérieur du centre de Roc'h Gwenn (liaisons douces avec les autres centres d'activités)	PENVENAN	2016/2017	250 000 €	20,00%	50 000 €		
Reconstruction de la digue de Tresmeur	TREBEURDEN	2016	900 000 €	16,67%	150 000 €		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE							
Création de Photonics Park sur la commune de Lannion	LTC	2015/2020	1 784 500 €	20,00%	356 900 €		

Envoyé en préfecture le 13/03/2018

Reçu en préfecture le 13/03/2018

Affiché le

ID : 022-212203871-20180312-2018_2_5-DE

ENVIRONNEMENT / ENERGIE					
Construction d'un bâtiment de gestion des espaces naturels de Goas Lagorn/Pors Mabon sur la commune de Trébeurden	LTC	2016/2017	345 962 €	15,00%	
EQUIPEMENTS DE PROXIMITE					
Création d'une ludothèque	LANGOAT	2016/2017	177 446 €	20,00%	35 489 €
SCOLAIRE / PERISCOLAIRE					
Rénovation de l'école élémentaire de Servel	LANNION	2016/2018	180 000 €	10,00%	18 000 €
Extension de l'école	POMMERIT-JAUDY	2016/2017	207 000 €	20,00%	41 400 €
Construction d'un local pour la garderie périscolaire et les ateliers d'animation périscolaires	QUEMPERVEN	2016/2018	110 000 €	21,00%	23 100 €
Création d'une salle de motricité à l'école A. Le Braz	TREGUIER	2016/2017	150 000 €	20,00%	30 000 €
SOLIDARITES					
Construction d'une microcrèche à Coatréven	LTC	2016/2017	300 000 €	20,00%	60 000 €
SPORT / JEUNESSE					
Extension de la salle de sports (phase 2)	LOUANNEC	2016	359 213 €	25,00%	89 803 €
Construction d'une salle de sports intercommunale en commun avec Trélévern	TREVOU-TREGUIGNEC	2016/2017	850 000 €	17,65%	150 000 €
TOTAL PROJETS D'INTERET INTERCOMMUNAL ENGAGES					1 056 586 €
PROJETS D'INTERET LOCAL					
AMENAGEMENT					
Aménagement de la route de Kerhars	CAOUENNEC-LANVEZEAC	2016	276 631 €	22,52%	62 310 €
Aménagement du bourg et création d'un cheminement doux	CAVAN	2016/2018	1 000 000 €	4,04%	40 375 €
Programme de voirie	COATASCORN	2016/2018	60 000 €	21,00%	12 600 €
Programme de voirie	KERBORS	2016	144 500 €	38,57%	55 731 €
Sécurisation et aménagement de la voie d'accès au bourg et mise en place de cheminements doux le long de la vallée du Doudu	KERMARIA-SULARD	2016/2017	83 000 €	13,30%	11 035 €
Aménagement de la sortie de St Marc	LANNION	2017	130 000 €	10,00%	13 000 €
Aménagement du centre bourg et création de liaisons piétonnes	LA ROCHE-DERRIEN	2016/2017	325 000 €	15,00%	48 750 €
Sécurisation de la RD 32 (avec mise en sécurité des piétons)	LE VIEUX-MARCHE	2017	300 000 €	5,00%	15 000 €
Aménagement du bourg	LOGUIVY-PLOUGRAS	2016/2017	300 000 €	10,00%	30 000 €
Aménagement d'une liaison inter-quartiers	PENVENAN	2016/2017	295 000 €	10,00%	29 500 €
Mise en sécurité et prolongation des cheminements doux en zones urbaines	PLOUBEZRE	2016/2018	605 000 €	14,60%	88 330 €
Aménagement du bourg	PLOUGRESCANT	2016/2017	280 000 €	10,00%	28 000 €
Aménagement du bourg	POULDOURAN	2016/2017	150 000 €	15,00%	22 500 €
Extension du cimetière	TREDREZ-LOCQUEMEAU	2015/2016	140 000 €	7,14%	10 000 €
Création d'un parking en centre ville pour garantir sa vitalité	TREGUIER	2016/2017	470 000 €	10,00%	47 000 €
Sécurisation et aménagement de la traversée du bourg	TREMEL	2016	94 637 €	21,00%	19 874 €
CULTURE / PATRIMOINE					
Réhabilitation de la chapelle Saint-Nicolas	CAMLEZ	2016/2017	50 000 €	10,00%	5 000 €
Restauration de l'église Saint-Pierre	COATREVEN	2016/2017	717 000 €	10,00%	71 700 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					
Requalification et mise en valeur du parc des sculptures et des abords de la Maison des Traouïero	PERROS-GUIREC	2016	320 297 €	16,91%	54 165 €
Aménagement touristique de la place et de la butte de Port l'Epine	TRELEVERN	2016	190 000 €	10,00%	19 000 €
EQUIPEMENTS DE PROXIMITE					
Création d'un espace socioculturel intergénérationnel	LANGOAT	2016/2017	520 226 €	10,00%	52 023 €
Restructuration de la mairie	LANMODEZ	2016	130 000 €	43,48%	56 529 €
Construction d'une salle polyvalente	MINIHY-TREGUIER	2016/2017	1 200 000 €	10,00%	120 000 €
Restructuration de la salle polyvalente	PLEUDANIEL	2016	400 000 €	22,06%	88 242 €
Aménagement d'un espace partagé de services au public	PLOUGRESCANT	2016/2017	240 000 €	10,00%	24 000 €
Aménagement d'un bâtiment existant pour la création d'une bibliothèque, d'une salle d'arts plastiques et de salles annexes	PLUZUNET	2016/2018	500 000 €	21,20%	105 981 €
Construction d'une nouvelle salle des fêtes	ROSPEZ	2017/2018	1 200 000 €	5,80%	69 600 €
Extension et réhabilitation des locaux de la mairie (rénovation avec création de locaux associatifs et culturels)	SAINT-QUAY-PERROS	2016/2017	752 880 €	10,00%	75 288 €
Rénovation de la Mairie	TREZENY	2016/2017	120 000 €	15,00%	18 000 €
HABITAT					
Création de 3 logements sociaux BBC	LANGOAT	2016/2017	345 269 €	10,00%	34 527 €
SPORT / JEUNESSE					
Création d'un espace multisports de plein air et skate parc	PERROS-GUIREC	2016	80 000 €	25,44%	20 352 €
TOTAL PROJETS D'INTERET LOCAL ENGAGES					1 348 412 €
TOTAL PROJETS ENGAGES					2 404 998 €

Envoyé en préfecture le 13/03/2018

Reçu en préfecture le 13/03/2018

Affiché le

ID : 022-212203871-20180312-2018_2_5-DE

PROJETS NON ENGAGES AU 15/12/2017						
PROJETS D'INTERET INTERCOMMUNAL						
ENVIRONNEMENT / ENERGIE						
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur	PLESTIN-LES-GREVES	2016	600 000 €	12,50%	75 000 €	
HABITAT						
Requalification des quartiers d'habitat social – tranche 3 (phase 1 et 2)	LANNION	2017/2018	2 000 000 €	7,66%	153 200 €	
SCOLAIRE / PERISCOLAIRE						
Rénovation de l'ancienne école et de la cantine scolaire	CAMLEZ	2016/2017	110 000 €	20,00%	22 000 €	
Travaux à l'école	COATREVEN	2016/2017	48 000 €	20,00%	9 600 €	
Réhabilitation et extension de l'école maternelle et du restaurant scolaire	PLEUMEUR-BODOU	2016/2017	710 000 €	10,60%	75 260 €	
Construction d'un restaurant scolaire	PLOUMILLIAU	2017/2018	500 000 €	14,60%	73 000 €	
SOLIDARITES						
Extension de la maison médicale	PLOULEC'H	2016	100 000 €	20,00%	20 000 €	
SPORT / JEUNESSE						
Extension et restructuration de la base nautique le l'île Grande	PLEUMEUR-BODOU	2016/2018	1 078 000 €	20,00%	215 600 €	
Création d'un centre nautique à Trestel	TREVOU-TREGUIGNEC	2017	250 000 €	20,00%	50 000 €	
TOTAL PROJETS D'INTERET INTERCOMMUNAL NON ENGAGES					693 660 €	
PROJETS D'INTERET LOCAL						
AMENAGEMENT						
Création d'une voie douce à l'entrée du bourg	COATREVEN	2016/2017	77 000 €	15,00%	11 550 €	
Aménagement des espaces publics au centre bourg et création de voies douces	LANGOAT	2016/2017	427 550 €	10,00%	42 755 €	
Sécurisation de la RD 132 (avec mise en sécurité des piétons)	LE VIEUX-MARCHE	2017	80 000 €	12,50%	10 000 €	
Aménagement du centre bourg : création de circulations douces avec aménagements paysagers	MANTALLOT	2017/2018	598 872 €	6,81%	40 801 €	
Aménagement urbain et sécurisation des espaces publics du pôle commercial des Chardons et des services du bourg (Place de la Mairie)	PLEUMEUR-BODOU	2016/2017	800 000 €	5,00%	40 000 €	
Réaménagement du bourg et de la place principale	PLOUARET	2016/2018	1 070 000 €	15,00%	160 500 €	
Réhabilitation de l'espace du Port de la Roche Jaune	PLOUGUIEL	2016/2017	77 000 €	50,00%	38 500 €	
Aménagement des entrées de ville	TREBEURDEN	2018	600 000 €	10,00%	60 000 €	
Aménagement du centre ville historique (2ème phase)	TREGUIER	2016/2017	530 000 €	10,00%	53 000 €	
Création de cheminements doux à descente de Nantouar et sécurisation du parking de Nantouar (phase 1)	TRELEVERN	2016/2017	170 000 €	5,88%	10 000 €	
CULTURE / PATRIMOINE						
Restauration du mur des escaliers de Brélévenez	LANNION	2016	428 000 €	25,00%	107 000 €	
Restauration de l'église de Loguivy (monument classé)	LANNION	2017/2018	822 000 €	15,00%	123 300 €	
Réhabilitation de la salle des fêtes en salle de création artistique	LA ROCHE-DERRIEN	2016/2017	80 000 €	15,00%	12 000 €	
Travaux de restauration de la chapelle de Kerfons	PLOUBEZRE	2016/2018	440 000 €	10,00%	44 000 €	
Restauration de l'église	POMMERIT-JAUDY	2016/2017	165 000 €	10,00%	16 500 €	
Création d'un équipement culturel (salles, résidence d'artistes) dans l'ancien presbytère	TREGASTEL	2016/2017	450 000 €	25,00%	112 500 €	
EQUIPEMENTS DE PROXIMITE						
Réhabilitation de la salle polyvalente	CAMLEZ	2016/2017	40 000 €	15,00%	6 000 €	
Construction d'une Maison de Services	CAMLEZ	2016/2017	150 000 €	15,00%	22 500 €	
Création d'un espace intergénérationnel	LEZARDRIEUX	2016	435 000 €	24,05%	104 621 €	
Extension de la salle festive (phase 1)	PLOUNERIN	2018	205 800 €	21,00%	43 218 €	
Création d'une maison des services (mairie, services à la population)	PLUFUR	2016/2017	510 000 €	21,00%	107 100 €	
HABITAT						
Rénovation des logements sociaux	CAMLEZ	2016/2017	40 000 €	15,00%	6 000 €	
SPORT / JEUNESSE						
Construction d'une salle d'arts martiaux et d'une salle de tennis de table	PERROS-GUIREC	2017/2018	1 500 000 €	20,00%	300 000 €	
Aménagement d'un plateau multifonctions au centre bourg	PLOUZELAMBRE	2017/2018	90 000 €	30,00%	27 000 €	
TOTAL PROJETS D'INTERET LOCAL NON ENGAGES					1 498 845 €	
TOTAL PROJETS NON ENGAGES					2 192 505 €	
TOTAL PROJETS RETENUS					5 464 292 €	
CREDITS DISPONIBLES DEGAGES					42 679 €	

Envoyé en préfecture le 13/03/2018

Reçu en préfecture le 13/03/2018

Affiché le

ID : 022-212203871-20180312-2018_2_5-DE

B/ NOUVEAUX PROJETS PROPOSES A LA COMMISSION PERMANENT							
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Année(s) des travaux	Montant total HT de l'opération	Taux d'intervention (70 % maximum)	Financement		Taux
					départemental	Autres financements prévisionnels	
PROJETS D'INTERET INTERCOMMUNAL							
AMENAGEMENT							
Extension et modernisation du port départemental de Lézardrieux (volet terrestre)	LEZARDRIEUX	2018/2020	1 300 000 €	23,05%	299 673 €	ADEME : 5 000 € Région : 300 000 € État : 305 327 €	0,38 % 23,07 % 23,48 %
Aménagement extérieur du centre de Roc'h Gwenn (phase 4)	PENVENAN	2018/2019	250 000 €	10,00%	25 000 €		
TOTAL			1 550 000 €		324 673 €		
CULTURE / PATRIMOINE							
Réhabilitation de l'ancien Couvent des Sœurs du Christ à Tréguier en pôle culturel	LTC	2018	996 650 €	24,43%	243 499 €	État : 442 215 €	44,37%
TOTAL			996 650 €		243 499 €		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE							
Création de la Maison de l'Entreprise à Lannion	LTC	2018/2019	500 000 €	20,00%	100 000 €	État : 100 000 €	20%
Création d'un Parc des Expositions à Lannion	LTC	2018/2019	3 000 000 €	19,49%	584 689 €	État : 300 000 € Région : 1 000 000 €	10 % 33,33 %
Requalification de la zone d'activités de Kerverzot située sur les communes de La Roche-Derrien et Pommerit-Jaudy	LTC	2017/2020	200 000 €	40,00%	80 000 €		
Aménagement de nouvelles cellules agroalimentaires à Convenant-Vraz (Minihy-Tréguier)	LTC	2018-2020	697 050 €	31,20%	217 450 €		
TOTAL			4 397 050 €		982 139 €		
ENVIRONNEMENT / ENERGIE							
Construction de l'abattoir intercommunal à Plounevez-Moëdec	LTC	2018/2020	3 100 000 €	27,61%	855 817 €	État : 442 215 € Région : 500 000 € Autres EPCI : 200 000 €	14,26 % 16,12 % 6,45 %
TOTAL			3 100 000 €		855 817 €		
HABITAT							
Démolition, viabilisation, aménagement extérieur d'un ancien corps de ferme (en vue de créer des logements adaptés aux personnes âgées)	PLEUDANIEL	2018	100 000 €	44,95%	44 951 €		
TOTAL			100 000 €		44 951 €		
SCOLAIRE / PERISCOLAIRE							
Aménagement des abords du pôle scolaire	PLESTIN-LES-GREVES	2018	200 000 €	5,00%	10 000 €	État : 20 000 € CD22 Amendes de police : 30 000 €	10 % 15 %
Rénovation des sanitaires de l'école du bourg	PLEUBIAN	2018	50 000 €	60,80%	30 401 €		
Aménagement du bourg aux abords de l'école	PLOUGUIEL	2018/2019	150 000 €	5,00%	7 500 €	État : 28 000 € CD22 Amendes de police : 24 000 €	18,66 % 16 %
Changement des menuiseries extérieures sur les salles de garderie et de l'aide aux devoirs	TREMEL	2018	19 000 €	47,00%	8 930 €	LTC : 5 000 €	26,32%
TOTAL			419 000 €		56 831 €		
SOLIDARITES							
Acquisition d'un cabinet médical intercommunal	LA ROCHE-DERRIEN	2017	270 000 €	10,00%	27 000 €	LTC : 70 000 €	25,93 %
TOTAL			270 000 €		27 000 €		
SPORT / JEUNESSE							
Rénovation de la salle de sport de Prat	LTC	2018	500 000 €	20,00%	100 000 €	Région : 29 400 €	5,88%
TOTAL			500 000 €		100 000 €		
TOTAL NOUVEAUX PROJETS D'INTERET INTERCOMMUNAL			11 332 700 €		2 634 910 €		
PROJETS D'INTERET LOCAL							
AMENAGEMENT							
Travaux de voirie - sécurité routière	BERHET	2019/2020	45 000 €	21,00%	9 450 €	LTC : 12 928 €	28,73%
Aménagement du bourg	HENGOAT	2019	150 000 €	27,00%	40 500 €	État : 22 500 € Région : 15 000 €	15 % 10 %
Aménagement du Boulevard de la mer (phase 2)	PENVENAN	2018/2019	200 000 €	5,00%	10 000 €		
Aménagement du bourg (phase 2)	PLOUGRESCANT	2017/2019	593 000 €	5,00%	29 650 €	État : 132 000 € CD22 Amendes de police : 10 000 €	22,26 % 1,69 %
Réaménagement du centre bourg	PLOUNEVEZ-MOEDDEC	2018	828 300 €	3,11%	25 730 €	État : 289 905 € Région : 82 830 € LTC : 102 920 €	35 % 10 % 12,43 %
Aménagement du bourg	POMMERIT-JAUDY	2018/2020	500 000 €	5,00%	25 000 €		
Requalification du bourg - 2ème Phase	QUEMPERVEN	2019/2020	190 000 €	5,00%	9 500 €	État : 66 500 € Région : 19 000 € LTC : 12 000 €	35% 10% 6,32%
Aménagement de la route de Bellevue en une zone de rencontre	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	2018/2020	300 000 €	30,00%	90 000 €	État : 45 000 € Région : 30 000 €	15% 10%
Aménagement de sécurité à Kerguerwen	TREDREZ-LOCQUEMEAU	2018	120 125 €	34,96%	42 000 €	État : 39 594 €	32,96%
Aménagement et sécurisation du centre-bourg	TREVOU-TREGUIGNEC	2017/2018	220 000 €	10,00%	22 000 €	État : 33 000 € Région : 22 000 €	15% 10%
Aménagement du centre bourg	TROQUERY	2018	300 000 €	18,36%	55 089 €	État : 105 000 € Région : 30 000 €	35 % 10 %
TOTAL			3 446 425 €		358 919 €		

Envoyé en préfecture le 13/03/2018

Reçu en préfecture le 13/03/2018

Affiché le

ID : 022-212203871-20180312-2018_2_5-DE

CULTURE / PATRIMOINE							
Rénovation de la chapelle Ar'Hoat	LANGOAT	2019/2020	120 000 €	5,00%			
Mise en sécurité et réfection du mur de l'ancienne motte féodale et de la basse-cour	LA ROCHE-DERRIEN	2018	60 000 €	25,00%	15 000 €		
Rénovation de l'église Mère des églises Saint-Yves	MINIHY-TREGUIER	2018	200 000 €	5,00%	10 000 €	État : 40 000 €	20%
Aménagement du centre Culturel « Ti Jean FOUCAT » (phase 1)	PLOUARET	2019	456 000 €	8,17%	37 252 €	État : 100 000 € Région : 175 871 €	21,93 % 38,57%
TOTAL			836 000 €		68 252 €		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE							
Aménagement d'une aire de service de camping-car	PLOUGUIEL	2019	50 000 €	10,00%	5 000 €		
Aménagement de l'intérieur et des abords du bâtiment du port	TREGUIER	2017/2018	180 000 €	5,00%	9 000 €	État : 54 000 € Région : 18 000 € LTC : 15 000 €	30 % 10 % 8,33 %
TOTAL			230 000 €		14 000 €		
EQUIPEMENTS DE PROXIMITE							
Changement des ouvertures et du système de chauffage de la salle du temps libre	KERMARIA-SULARD	2018	61 200 €	36,76%	22 500 €	État : 18 360 €	30 %
Création d'un lieu de stockage pour les services techniques communaux	LANMERIN	2018	11 208 €	44,61%	5 000 €		
Réfection de la salle polyvalente	MANTALLOT	2019/2020	55 000 €	10,00%	5 500 €	Région : 5 500 €	10%
Réhabilitation et extension de la station SNSM	PLEUBIAN	2018/2019	100 000 €	60,00%	60 000 €	LTC : 10 000 €	10%
Aménagement d'un espace partagé de services au public (phase 2)	PLOUGRESCANT	2018/2019	97 000 €	32,99%	32 000 €		
Aménagement de la salle du Celtic	PLOUGRESCANT	2017/2018	50 000 €	24,00%	12 000 €	LTC : 1 594 €	3,19%
TOTAL			374 408 €		137 000 €		
HABITAT							
Viabilisation d'un terrain pour l'aménagement d'un lotissement de 9 pavillons HLM	PLEUBIAN	2018/2019	100 000 €	60,00%	60 000 €		
Rénovation de deux logements sociaux	TREDARZEC	2017	80 000 €	62,50%	50 000 €	LTC : 6000 €	7,50%
Aménagement de l'ancien Couvent des Sœurs du Christ (1ère tranche du volet ville) pour la création de logements sociaux	TREGUIER	2019/2021	300 000 €	9,00%	27 000 €	État : 90 000 € Région : 30 000 € Autres : 33 000 €	30 % 10 % 11 %
TOTAL			480 000 €		137 000 €		
SPORT / JEUNESSE							
Construction d'un complexe sportif (phase 1)	LOUANNEC	2018	500 000 €	10,00%	50 000 €	État : 150 000 € Région : 50 000 € FFF : 50 000 € LTC : 50 000 €	30 % 10 % 10 % 10 %
Rénovation des vestiaires du terrain de sports	PLEUMEUR-GAUTIER	2017/2018	162 650 €	26,26%	42 715 €	État : 27 404 € Rés parlem. : 12 000 € FFF : 10 000 €	16,85 % 7,38 % 6,15 %
Rénovation de la salle omnisports	SYNDICAT DU PAYS DE TREGUIER	2018	200 000 €	15,00%	30 000 €	État : 80 000 € Région : 30 000 €	40 % 15 %
Rénovation et agrandissement des vestiaires du stade	TREDARZEC	2018	60 000 €	51,79%	31 073 €	Ligue de football : 4 927 €	8,21%
Agrandissement des vestiaires et réhabilitation des tribunes du terrain de football	TREDREZ-LOCQUEMEAU	2018/2019	143 000 €	50,00%	71 500 €		
Construction d'un boulodrome à Locquémeau	TREDREZ-LOCQUEMEAU	2018	132 000 €	27,65%	36 500 €	Région : 13 200 €	10%
TOTAL			1 197 650 €		261 788 €		
TOTAL NOUVEAUX PROJETS D'INTERET LOCAL			6 564 483 €		976 959 €		
TOTAL NOUVEAUX PROJETS					3 611 869 €		
TOTAL GENERAL CONTRAT					9 033 482 €		

3 - Rappel des contreparties demandées au territoire

En contrepartie du financement du Département aux projets territoriaux prévus au contrat, il est demandé aux territoires de s'engager à contribuer à quatre priorités départementales sur les champs social, économique et numérique. **Le non respect de ces engagements peut constituer un motif de suspension totale ou partielle du financement prévu au contrat.**

Afin de mesurer le partenariat des collectivités bénéficiaires dans la mise en œuvre de ces quatre priorités départementales, un bilan des contributions est réalisé chaque année lors du comité de suivi annuel du contrat de territoire. **Chaque collectivité a l'obligation de participer à l'élaboration de ce bilan annuel quelle qu'en soit sa forme.**

Contreparties attendues :

Au titre des solidarités :

- **Participation à l'effort de solidarité sociale sur le territoire afin de compléter ou de faciliter l'action départementale.**

Cette participation peut prendre diverses formes et est activement souhaitée par le Département : partenariats définis en concertation avec le Conseil départemental, actions innovantes, clauses d'insertion dans les marchés publics, mise à disposition de locaux pour des permanences sociales, etc...

- La conférence sociale annuelle, outil privilégié d'échange et de partage entre les acteurs locaux sur les champs du médico-social, est organisée par le Conseil départemental en co-pilotage avec les EPCI. L'ensemble des acteurs locaux concernés sont invités à participer activement à cette instance permettant entre autre d'enrichir le « portrait social » du territoire. Par ailleurs, elle a vocation à fixer une feuille de route partagée pour la nouvelle année où chaque membre de la conférence sociale peut s'engager à participer ou à piloter des actions de développement social local.

Suite à l'élaboration du portrait social de territoire et aux réunions techniques avec les partenaires, la première conférence sociale sera organisée au printemps 2018.

- Plusieurs collectivités insèrent ou se sont engagées à insérer des clauses d'insertion dans leurs marchés publics et/ou ont recours à des structures d'insertion pour la réalisation de prestations diverses.

A titre d'exemple, 4 216 heures d'insertion ont été réalisées par Lannion-Trégor Communauté (ex-territoire) en 2016. Une chargée de mission emploi a été recrutée en 2017 et un comité d'appui comprenant la facilitatrice du Département a été mis en place pour favoriser le développement de la clause d'insertion. Le Fonds Social Européen contribue à ces actions.

- **Abondement annuel du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) à hauteur de 0.50 € par habitant calculé sur la base annuelle de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).**

- Montant des aides FSL versées par le Département aux usagers du territoire en 2016 :

341 526,56 €

- Montant des contributions au FSL attendues en 2016 : 59 465,50 €

- Montant des contributions au FSL versées en 2016 : 30 924,50 €

- Montant des contributions au FSL attendues en 2017 : 59 225 €

- Montant des contributions au FSL versées en 2017 : 30 300 €

Au titre de l'action économique :

- **Engagement des territoires à favoriser les circuits courts d'approvisionnement dans le cadre de la restauration collective.**

Cet engagement peut se décliner sous différentes formes : adhésion à des associations locales favorisant les circuits courts et/ou des plates-formes de distribution locale comme Agrilocal 22, favoriser les collaborations avec les commerces de proximité, mener des actions pédagogiques de sensibilisation sur le territoire, etc...

25 collectivités sur 61 ont répondu à un questionnaire sur les contreparties au titre de l'année 2016.

- LTC co-anime le groupement de commande de la Ville de Lannion (274 514 € en 2016) et participe au projet Breizhalim de la Région Bretagne.

- 4 collectivités sur 25 ont indiqué mener des actions de sensibilisation. A titre d'exemple, actions menées par LTC : bilan avec les cuisiniers et les producteurs sur leurs pratiques, projet pour 2017-2018 de travailler à un engagement des restaurants scolaires et des producteurs sur les volumes, soutien du projet « Défi famille à alimentation positive » coordonné par la Maison de l'Agriculture Biologique 22 (52 jours agent en 2016).

- 23 collectivités sur 25 ont précisé qu'elles ont recours aux commerces de proximité.

- 7 collectivités sur 25 adhèrent à des associations locales.

- Agrilocal 22 : 3 collectivités sur 25 sont en réflexion dont une ayant fait la formation au logiciel.

Au titre des usages numériques :

- **Engagement des collectivités de plus de 3 500 habitants à diffuser des informations publiques en ligne, accessible à tous, sur la plate-forme créée en juin 2014 par le Département, dénommée « Dat'Armor ».**

S'agissant, de par la Loi NOTRe, d'une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants et EPCI, le Département propose à celles-ci, et plus largement à toute collectivité du territoire intéressée, de mutualiser sa plate forme au travers d'une charte de partenariat.

7 collectivités sont concernées sur le territoire : Lannion-Trégor Communauté et les communes de Lannion, Perros-Guirec, Pleumeur-Bodou, Trébeurden, Plestin-Les-Grèves et Ploubezre.

A ce jour :

- 1 charte a été signée.
- 2 chartes sont en cours de signature.
- 2 collectivités contribuent.

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
 COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MARS 2018

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
 doit être composé : 15
 Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
 séance : 12
 Date de la convocation : 1^{er} mars 2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, LE DOUZE MARS, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de G KERNEC, Maire.

Etaient présents : G. KERNEC - VACHER D - C MORICE - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - M DISEZ - M GOUJON - P PRIGENT - R HAMON - S CHRETIEN - JY GUENO

Absents : G. BOISNARD - A. GARZUEL - S. JOUON

Procurations : A. GARZUEL à G. KERNEC - S. JOUON à C. MORICE

Secrétaire de séance : M DISEZ

N° : DELIB-2018-2-6

RD 32 : demande de participation au titre du Contrat de Partenariat Région Bretagne

Vu la délibération du 24 février 2017 approuvant le projet de réfection et de mise en sécurité de la voie départementale n° 32 en agglomération et le plan de financement prévisionnel.

Lannion-Trégor Communauté a inscrit ce projet au cours de l'année 2017, dans le cadre de son contrat de partenariat avec la région Bretagne.

Le conseil municipal invité à délibérer :

- Sollicite Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne au titre des fonds régionaux dans le cadre du contrat de partenariat à hauteur de 10 %, soit 16 482.00 €,
- Fixe le plan de financement comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	156 209.37	Etat : DETR	7 959.00
Honoraires et Plan topo	8 614.35	Région (contrat de partenariat)	16 482.00
		Département (amendes de police)	8 602.00
		Département (contrat de territoire)	8 241.00
		Enveloppe parlementaire	6 362.00
		Fonds de concours LTC en lien avec le contrat de territoire	32 964.00
		Fctva (n+1)	28 974.00
		Emprunt	60 000.00
TOTAL HT	164 823.72	autofinancement	15 660.66
TOTAL TTC	185 244.66	TOTAL	185 244.66

Envoyé en préfecture le 14/03/2018

Reçu en préfecture le 14/03/2018

Affiché le

ID : 022-212203871-20180312-2018_2_6-DE

DECISION : VOTE : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par téléransmission le 14 MAR 2018 affichée le 14 MAR 2018

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MARS 2018

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 13
Date de la convocation : 1^{er} mars 2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, LE DOUZE MARS, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de G KERNEC, Maire.

Etaient présents : G. KERNEC - VACHER D – C MORICE - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - S. JOUON - M DISEZ - M GOUJON – P PRIGENT - R HAMON – S CHRETIEN - JY GUENO

Absents : G. BOISNARD - A. GARZUEL

Procurations : A. GARZUEL à G. KERNEC

Secrétaire de séance : M DISEZ

N° : DELIB-2018-2-7

RD 132 : modification du prévisionnel de travaux

Après estimation des travaux à réaliser, il s'avère qu'après le passage de la caméra dans le réseau des eaux pluviales, un surcoût de travaux est à prévoir.

Le devis du Syndicat de voirie s'élève à 125 884.57€ HT.

LTC sera également rémunérée sur la valeur de la couche de roulement prise en charge par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal invité à délibérer :

- Approuve le devis du Syndicat de voirie au prix de 125 884.57 € HT,
- Précise que le coût de la maîtrise d'œuvre comprend également la valeur de la couche de roulement prise en charge par le Conseil Départemental,
- Sollicite les demandes de subvention auprès de :
 - Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor au titre de la DETR,
 - Monsieur Le Président du Conseil Régional au titre de fonds régionaux dans le cadre du contrat de partenariat à hauteur de 10 %,
 - Monsieur Le Président du Conseil Départemental au titre des amendes de police sur les travaux liés à la sécurité,
 - Monsieur Le Président du Conseil Départemental pour la somme de 10 000 € au titre du fonds de concours en lien avec le Contrat Départemental de Territoire,
- Etablit le plan de financement comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	125 884.57	Etat : DETR	41 799.00
Honoraires LTC, plan topo et hydrocurage et passage caméra	16 060.25	Région (contrat de partenariat)	14 194.00
		Département (amendes de police)	2 000.00
		Département (contrat de territoire)	10 000.00
		Fctva (n+1)	23 841.00
		Emprunt	50 000.00
TOTAL HT	141 944.82	autofinancement	16 593.14
TOTAL TTC	158 427.14	TOTAL	158 427.14

Envoyé en préfecture le 14/03/2018

Reçu en préfecture le 14/03/2018

Affiché le

ID : 022-212203871-20180312-2018_2_7-DE

- > Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le devis de travaux avec le Conseil Départemental, s'agissant d'une route départementale en agglomération
- > S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2018

DECISION : VOTE : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 14 MAR 2018
affichée le 14 MAR 2018

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MARS 2018

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 13
Date de la convocation : 1^{er} mars 2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, LE DOUZE MARS, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de G KERNEC, Maire.

Etaient présents : G. KERNEC - VACHER D - C MORICE - C CAILLEAUX - S. JOUON - M PIERRES - D VILAIN - M DISEZ - M GOUJON - P PRIGENT - R HAMON - S CHRETIEN - JY GUENO

Absents : G. BOISNARD - A. GARZUEL

Procurations : A. GARZUEL à G. KERNEC

Secrétaire de séance : M DISEZ

N° : DELIB-2018-2-8

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Afin de procéder au règlement des investissements dans l'attente des subventions et de la réalisation des emprunts éventuels, il est possible de recourir au crédit de trésorerie.

Vu la délibération du 20 mars 2017 ouvrant un crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor, pour un montant de 200 000 €,

Il est proposé de la renouveler pour le même montant, soit 200 000 € aux conditions suivantes :

Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0 + marge 1.20 % (soit Euribor 3 mois de 02/2018 : -0.328 % : soit 0.872 %)

Frais de dossier : 0.25 % du montant de la ligne

Le conseil municipal invité à délibérer:

- Retient la proposition du Crédit Agricole au titre du renouvellement du crédit de trésorerie au 05 avril 2018, selon les conditions sus mentionnées,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents pour le bon déroulement de l'opération.

DECISION : VOTE : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission, le 14 MAR. 2018, affichée le 14 MAR. 2018

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC

Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MARS 2018

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 13
Date de la convocation : 1^{er} mars 2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, LE DOUZE MARS, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de G KERNEC, Maire.

Etaient présents : G. KERNEC - VACHER D - C MORICE - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - S. JOUON - M DISEZ - M GOUJON - P PRIGENT - R HAMON - S CHRETIEN - JY GUENO

Absents : G. BOISNARD - A. GARZUEL

Procurations : A. GARZUEL à G. KERNEC

Secrétaire de séance : M DISEZ

N° : DELIB-2018-2-9

Convention points propres 2018

La prestation de nettoyage des écopoints avait été reprise par les services de LTC en ce début d'année mais compte tenu des difficultés dues à l'éloignement géographique pour maintenir la propreté requise, l'EPCI propose de nouveau aux services communaux de procéder au nettoyage de ces espaces et ce à compter du 1^{er} mars.

La convention s'étalant du 1^{er} mars au 31 décembre 2018, LTC prévoit le versement d'un montant de 750.00 € à la commune.

Le conseil municipal invité à délibérer:

- Valide les termes de la convention,
- Autorise le Maire ou son représentant à la signer.

DECISION : VOTE : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le... 14 MAR. 2018
affichée le... 14 MAR. 2018

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MARS 2018

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 13
Date de la convocation : 1^{er} mars 2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, LE DOUZE MARS, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de G KERNEC, Maire.

Etaient présents : G. KERNEC - VACHER D – C MORICE - M PIERRES - D VILAIN - C CAILLEAUX - S. JOUON - M DISEZ - M GOUJON – P PRIGENT - R HAMON – S CHRETIEN - JY GUENO

Absents : G. BOISNARD - A. GARZUEL

Procurations : A. GARZUEL à G. KERNEC

Secrétaire de séance : M DISEZ

N° : DELIB-2018-2-10

Travaux CAPEC : choix des entreprises

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2017-8-2 du 15/11/2017. La modification porte uniquement sur la demande de CEE (certificats d'économie d'énergie).

Vu la délibération du 3 mars 2016 lançant l'opération de travaux de rénovation extérieure et thermique et d'accessibilité de la salle des fêtes dite « Capec »,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relative aux marchés publics.

Une consultation des entreprises a été lancée au cours du mois de juin dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

Vu le montant estimatif s'élevant à 89 059.25 € HT

Vu la réunion de la commission des travaux en date du 11 et 14 novembre proposant de retenir les entreprises suivantes au regard des critères mentionnés dans la lettre de consultation (valeur technique et prix des offres) :

- lot 01 et 06 (peinture/ITE – Placo) : 57 347.00 € HT

Entreprise LE GUEN Peinture

- Offre de base 52767.00 € HT
- Option bloc porte double (rplt porte verre) 885.00 € HT
- Variante : rplt bardage façade W par lte 2995.00 € HT
- Variante renforcement murs passages exposés chocs 700.00 € HT

- Lot 02 (maçonnerie) : 6138.00 € HT

Entreprise Yoann Maçonnerie

- Tranche ferme 812.50 € HT
- Option façade Est 3018.75 € HT
- Option façade Sud 304.00 € HT
- Option Rdc bas 1552.75 € HT
- Option Rdc haut 450.00 € HT

Envoyé en préfecture le 14/03/2018

Reçu en préfecture le 14/03/2018

Affiché le

ID : 022-212203871-20180312-2018_2_10-DE

- Lot 03 (Charpente) :	7082.78 € HT	
Entreprise LAINE		
• Option façade Est		1496.93 € HT
• Option Rdc haut		1767.00 € HT
• Variante poteaux + habillage		
- Lot 04 (couverture) :	6536.85 € HT	
Entreprise OMNES		
• Tranche ferme		6536.85 € HT
- Lot 05 (menuiseries ext) :	6335.38 € HT	
Entreprise RAUB		
• Option façade Est		2828.43 € HT
• Option façade Sud		3506.95 € HT
- Lot 08 (Electricité - plomberie) :	1922.11 € HT	
Entreprise Dafniet		
• Option électricité		1356.90 € HT
• Option plomberie		1345.00 € HT
• -value sanitaires non réalisés		-1513.65 € HT
• Variante calorifugeage tuyaux chaufferie		733.86 € HT
- Lot 09 (métallerie) :	1690.00 € HT	
Entreprise Atelier du Métal		
• Option		1690.00 € HT

TOTAL 87052.12 € HT

Le conseil municipal invité à se prononcer:

- Approuve les propositions des entreprises soumissionnaires les mieux disantes susmentionnées,
- Précise le montant du marché HT : 87 052.12 €
- Sollicite un coordonnateur SPS pour la sécurisation des entreprises du chantier,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché et tout document se rapportant au dit dossier,
- Confie le suivi des travaux au maître d'œuvre, M QUELEN, Architecture et Plans au prix de 5.5 % du montant HT des travaux conformément à la délibération n° 2016-2-2 du 31/03/2016
- Sollicite le fonds de concours énergie de LTC au taux de 30 % du montant HT des travaux éligibles.
- Sollicite des CEE (certificatifs d'économie d'énergie) bonifiés via LTC dans le cadre du TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte) au titre des travaux de rénovation de la salle des fêtes, et pour ce faire, autorise le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite entre LTC, le fournisseur d'énergie et la collectivité.
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget

DECISION : VOTE : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le.....14.MAR.2018.....
affichée le.....14.MAR.2018.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC

